

Bilan et perspectives de développement des activités de recherche et de transfert des connaissances au CRDI Gabrielle-Major

**Mise à profit du soutien financier du CNRIS
relativement au démarrage de la recherche en établissement**

Pour la programmation de recherche intitulée

**Élever nos standards de pratique et améliorer l'offre de service à l'occasion des interfaces
avec le système pénal**

Par

Renée Proulx, Ph.D.

**Coordonnatrice aux activités de recherche et
de transfert des connaissances**

avec le collaboration de

Daphné Morin, M. Soc.

**Agente de planification, de programmation et de recherche
et**

France Grand'Maison, M. Sc.

Agente de planification, de programmation et de recherche

**Rapport déposé au conseil d'administration du CNRIS
le 15 mars 2011**

Table des matières

Rappel des axes et des objectifs généraux de la programmation	1
Appréciation générale de l'atteinte des objectifs généraux	2
Bilan des travaux suivant les axes de recherche	3
Retombées anticipées de nos travaux	7
Publications et communications à ce jour	8
Annexe 1	10
Annexe 2	14

En février 2008, la Direction générale du CRDI Gabrielle-Major déposait au CNRS une demande de soutien au démarrage de la recherche en établissement relativement à une programmation de recherche intitulée : *Les centres de réadaptation en déficience intellectuelle et le système pénal : Élever nos standards de pratique dans une perspective intersectorielle.*

Après un an de suspension des travaux, la programmation a été reprise grâce à l'embauche de madame France Grand'Maison, sur une base contractuelle, et au réinvestissement d'une partie des activités de madame Daphné Morin, l'agente de planification, de programmation et de recherche déjà en poste à la Coordination des activités de recherche et du transfert des connaissances (CaRTC).

Rappel des axes et des objectifs généraux de la programmation

La programmation de recherche comprend trois axes. Bien qu'ils aient été légèrement reformulés au cours de la dernière année, ceux-ci sont demeurés les mêmes depuis le dépôt initial de la demande de financement :

- Axe 1- Soutien à l'exercice du rôle et responsabilités des CRDITED à l'occasion de contacts des personnes avec le système pénal;
- Axe 2- Situations rencontrées et stratégies de soutien lors des contacts avec le système pénal;
- Axe 3- Plan systématique de transfert des connaissances concernant la problématique.

Les connaissances produites et les activités de transfert des connaissances réalisées dans le cadre de la programmation visent à :

- soutenir les CRDITED dans le développement d'une offre de services spécialisés adaptée aux besoins et réalités des personnes qui sont ou risquent d'être en contact avec le système pénal, ainsi que des proches et des partenaires qui les soutiennent;
- favoriser, chez les cadres et les intervenants œuvrant en CRDITED, une prise de décision (clinique ou de gestion) appuyée sur des données probantes et les pratiques jugées les meilleures dans les situations où un usager est ou risque d'être en contact avec le système pénal;
- pérenniser, au CRDI Gabrielle-Major, les activités de recherche et l'utilisation des connaissances scientifiques.

Pour y arriver, nous travaillons dans une perspective dynamique misant sur les contacts réguliers avec les intervenants et les gestionnaires concernés afin de combiner leurs savoirs pratiques aux savoirs théoriques issus de la recherche. Cette perspective permet de développer des connaissances pertinentes, robustes sur le plan scientifique, écologiquement valides et facilement généralisables.

Appréciation générale de l'atteinte des objectifs généraux

Les objectifs de la programmation ont été atteints de manière plus que satisfaisante en raison du fait que

- (1) la programmation, d'abord centrée sur les personnes présentant une déficience intellectuelle (DI), a été élargie aux personnes présentant un trouble envahissant du développement (TED) à la demande du milieu;
- (2) la programmation, d'abord centrée sur les personnes contrevenantes, a été élargie aux personnes en contact avec le système pénal à titre de victimes, témoins ou contrevenantes et ce, en raison du haut niveau de maîtrise de la littérature scientifique que nous avons développé;
- (3) madame France Grand'Maison, détentrice d'une maîtrise en anthropologie et ayant agi à titre de contractuelle depuis juin 2010, a obtenu un poste d'agente de planification, de programmation et de recherche au sein de notre établissement (entrée en fonction le 14 mars 2011);
- (4) monsieur Olivier Corbin-Charland, qui complète une maîtrise en criminologie, s'est récemment joint à notre équipe à titre de contractuel pour assurer la conduite des travaux prévus au cours de la troisième année du projet;
- (5) la pertinence de nos travaux et de leurs résultats a été reconnue par la Fédération québécoise des CRDITED qui nous invite à collaborer au suivi des recommandations du *Rapport du Comité interministériel MPS MSSS sur les interventions policières en situation d'urgence auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle*;
- (6) nous déposerons le mois prochain, avec l'appui des partenaires de la Table de concertation DI-TED justice de Montréal, une demande de financement dans le cadre du *Programme de subventions à l'expérimentation (PSE)* à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).
- (7) l'avancement de nos travaux a permis d'organiser et de présenter un séminaire et un atelier dans le cadre du congrès de l'Association internationale de recherche scientifique en faveur des personnes handicapées mentales (AIRHM) à Mons et de soumettre un texte pour les actes du colloque de ce congrès (voir l'Annexe 2);
- (8) l'avancement de nos travaux a permis de présenter (à deux reprises) des résultats de nos travaux aux membres du personnel du CRDI Gabrielle-Major dans le cadre de midis-conférences;
- (9) nous avons développé une entente de partenariat de recherche avec la professeure Anne Crocker en vue de la poursuite de nos travaux;
- (10) nous avons intégré à notre programmation les travaux de l'axe Justice de l'équipe FQRSC *Déficience intellectuelle, troubles envahissants du développement et intersectorialité* (Interteddi et le CRDI Gabrielle-Major s'engage à assurer la diffusion des productions de l'équipe Interteddi une fois sa subvention du FQRCS terminée.

Bilan des travaux suivant les axes de recherche

Thème 1 : Exercice du rôle et des responsabilités des CRDITED à l'occasion des contacts avec le système pénal 1) des usagers (contrevenants, victimes ou témoins); 2) des personnes ayant une DI/un TED sans lien de services avec les CRDITED

Objectif :

Élaborer un cadre de référence pour agir dans les situations judiciairisées ou à risque de l'être (contrevenants, victimes ou témoins)

Échéancier : avril 2010 – juin 2011

Étapes réalisées

Une première étude intitulée *Les circonstances de la judiciarisation au CRDI Gabrielle-Major* (étude des rapports d'incidents/accidents) avait été réalisée en 2008-2009. Elle visait à répondre à des questions concrètes en lien direct avec le thème et le premier objectif : Quelle est l'ampleur du recours à la police par les CRDI et leurs réseaux de services et de ressources ? Dans quelles circonstances fait-on appel à la police ? Est-ce que ces interventions donnent lieu à des poursuites judiciaires ?

Le rapport d'étude a été présenté aux gestionnaires et aux intervenants du CRDI Gabrielle-Major dans le cadre d'un colloque à l'interne (avril 2009), d'une rencontre du comité de direction (février 2010) et a été repris plus récemment dans le cadre d'un midi-conférence (novembre 2010). Les résultats de cette étude montrent qu'un nombre non négligeable de situations problématiques impliquant des usagers de l'établissement surviennent, mais que peu d'individus sont judiciarisés. Les événements problématiques sont plus souvent traités sous l'angle d'un symptôme clinique (difficultés d'adaptation/réadaptation psychosociale, troubles de comportement/*challenging behaviour*), plutôt que sous l'angle du délit ou de l'infraction (*offending behaviour*). L'analyse indique que le milieu agit dans une perspective clinique davantage qu'en mobilisant des dispositifs de justice pénale. Le principal constat du comité de direction est à l'effet que les situations relèvent trop souvent d'un traitement au cas par cas où l'arbitraire s'exerce. En effet, un même comportement semble engendrer différentes réponses sur le plan de l'intervention et des procédures judiciaires (engagées ou non).

Après avoir également pris connaissance de ces résultats ainsi que de l'étude *Nouvelle normativité sociale et déficience intellectuelle : les réponses du système pénal* (C. Mercier, chercheure principale), le comité de direction a demandé la création d'un comité de pilotage pour soutenir la CaRTC dans l'élaboration d'un cadre de référence permettant d'informer les intervenants et les gestionnaires. Le *Cadre de référence pour améliorer l'offre de service en CRDITED à l'occasion des situations où une personne présentant une DI/un TED est en contact avec le système pénal ou à risque de l'être* situe la problématique et offre des repères pour aider les gestionnaires et les intervenants à prendre position face aux situations où un usager est soit justiciable, soit victime ou témoin. Le cadre de référence combine les données scientifiques disponibles, les savoirs

d'expérience recueillis à l'aide d'entrevues auprès d'informateurs-clés de l'établissement, ainsi que d'autres données contextuelles en lien avec des politiques, procédures et pratiques en vigueur au CRDI Gabrielle-Major.

Activités réalisées entre avril 2009 et mars 2010 :

- recension des écrits;
- entrevues auprès d'informateurs-clés (n=6) confrontés à des situations où une personne ayant une DI et/ou un TED, victime ou témoin, est en contact avec le système pénal (le volet des contrevenants ayant déjà été bien documenté grâce à nos travaux antérieurs),
- analyse des entrevues (analyse qualitative à l'aide du logiciel QSR N'Vivo),
- rédaction de sections du cadre de référence,
- présentation de l'avancement des travaux dans le bulletin interne L'Expresso et dans le cadre de la programmation des midi-conférences du Comité d'animation de la vie scientifique.

Le comité de pilotage s'est rencontré toutes les six semaines depuis septembre 2010. Ces rencontres permettent d'orienter la méthode de travail et les contenus du cadre de référence. Une recension des écrits a été entreprise à l'été 2010 et des entrevues avec des informateurs-clés ont été conduites à l'automne 2010. Ces deux démarches ont amené l'équipe de la CaRTC et le comité de pilotage à prendre une décision majeure : inclure la problématique des personnes présentant des TED aux travaux d'abord axés sur les situations concernant les personnes présentant une DI. Aussi, l'équipe de la CaRTC a redoublé d'efforts pour repérer, analyser et intégrer la littérature portant sur le TED. Soulignons que les contenus du cadre de référence sont complémentaires aux deux guides de pratique portant sur la judiciarisation (volet civil et volet criminel) développés par la Fédération québécoise des CRDITED. Le cadre de référence comprend ainsi trois parties :

1. Un cadre théorique permettant de favoriser une compréhension partagée de la problématique (situations où un usager adulte est soit justiciable, victime ou témoin).
2. Une description et mise en contexte des défis de l'intervention auprès de personnes DI/TED se trouvant en contact avec la justice pénale ou étant susceptibles de l'être (en services et hors services).
3. La présentation de leviers d'actions et outils pouvant être utilisés au sein des CRDITED pour relever les défis identifiés.

Étapes à venir

En conformité avec le plan d'action déposé au comité de direction en juin 2010, la CaRTC, en lien avec le comité de pilotage, complètera la rédaction du cadre de référence d'ici juin 2011. Un plan de communication et des activités d'appropriation des connaissances seront identifiés d'ici mai 2011. Des stratégies viseront le personnel du CRDI Gabrielle-Major et d'autres stratégies s'adresseront au personnel des autres CRDITED.

Thème 2 : Situations rencontrées et stratégies de soutien lors des contacts avec le système de justice pénale

Objectif :

Répertorier et documenter les situations de contact avec le système pénal au sein de l'établissement par le développement d'une stratégie permettant (1) l'enregistrement systématique des situations qui sont judiciairisées et (2) l'identification des dispositifs et interventions déployés dans les rapports avec l'usager, ses proches et les autres acteurs institutionnels concernés par la mise en branle du processus judiciaire

Échéancier : juin 2011 – avril 2012

Étapes réalisées

En collaboration avec la Direction des services aux usagers et la Direction des services professionnels et de la qualité, la Coordination de la recherche et du transfert des connaissances (CaRTC) développe une stratégie permettant de reconnaître et de documenter, au moment où elles se produisent, les situations impliquant des individus qui entrent en contact ou sont susceptibles d'entrer en contact avec le système pénal. Les travaux s'appuient sur l'expertise développée en conduisant l'étude *Les circonstances de la judiciairisation au CRDI Gabrielle-Major*. Le dispositif cible les situations de crise (ou d'urgence) et les autres « situations-problèmes » qui entraînent ou risquent d'entraîner une prise en charge institutionnelle, qu'elle soit psychiatrique (volontaire ou non) ou pénale. Les situations d'urgence correspondent à celles qualifiées de « désorganisation comportementale », de troubles graves du comportement, de situations de menaces envers des biens ou des personnes, d'agressions physiques ou sexuelles, de risque suicidaire, de fugue, etc., et qui risquent de mettre la vie ou la sécurité des personnes en danger. Les situations-problèmes sont les situations qui ne sont pas sans conséquences, mais dont les effets ne sont pas immédiatement saisissables ou sont de moindre gravité tant pour la personne impliquée que pour les autres (proches, intervenants, autres citoyens, etc.). On pense aux situations de petits vols, petits méfaits (bris d'équipement ou de matériel), consommation de substances illicites, sollicitation, harcèlement, dévoilement d'agression sexuelle passée, etc. Le concept de « situations-problèmes » est issu du champ de la criminologie critique et de la sociologie pénale, mais il peut s'appliquer à d'autres champs de la sociologie.

Le dispositif en développement comprend deux volets. Un volet à l'interne repose sur l'analyse des rapports d'incidents/accidents et sur la mobilisation d'un réseau de gestionnaires et d'intervenants du CRDI Gabrielle-Major. Le deuxième volet du dispositif mise sur la mobilisation des partenaires intersectoriels de la Table de concertation DI-TED justice de Montréal. Le premier volet a pour objectif de documenter un large éventail de situations-problèmes qui impliquent des personnes DITED en contact avec le système pénal (victimes ou justiciables). En ce qui concerne le deuxième volet, les situations-problèmes types seront soumises à des membres volontaires de la Table de concertation DI-TED justice de Montréal (qui pourrait se constituer en communauté de pratique) dans le cadre d'ateliers intersectoriels. Les membres auront à discuter des situations-problèmes présentées par l'équipe de recherche, à repérer les enjeux et tensions que celles-ci soulèvent et à élaborer des recommandations et pistes de solutions pour faire face aux défis exposés. Une demande de financement pour soutenir l'expérimentation et l'évaluation du projet

sera soumise au Programme de subventions à l'expérimentation (PSE) de l'OPHQ d'ici au 30 avril 2011. Le CRDI Gabrielle-Major est l'organisme promoteur du projet et la professeure Anne Crocker en est la directrice scientifique.

Étapes à venir

En collaboration avec la gestionnaire de risque de la DSPQ et le coordonnateur des services de soutien aux adultes de la Direction des services aux usagers (également représentant du CRDI Gabrielle-Major à la Table de concertation DI-TED justice de Montréal), une cueillette de données relative aux situations d'urgence et aux autres situations-problèmes sera lancée à compter de juin 2011. Elle sera conçue de manière à permettre la mise en application du *Cadre de référence pour améliorer l'offre de service en CRDITED à l'occasion des situations où une personne présentant une DI/un TED est en contact avec le système pénal ou à risque de l'être*. Afin d'assurer une diversité de situations, on entend solliciter nos partenaires pour recueillir des données provenant d'autres sources d'information. Aussi, on prévoit développer des partenariats de recherche avec la Cour du Québec, la Cour municipale, l'Aide juridique, les CSSS concernées, le Protecteur du citoyen, le Curateur public, l'OPHQ, le CRADI. La mise en œuvre du deuxième volet du projet d'expérimentation concerne la soumission de situations-problèmes types aux partenaires qui participeront aux ateliers intersectoriels. La mise en place des ateliers intersectoriels est prévue dès l'automne 2011.

Thème 3 : Plan systématique de transfert des connaissances concernant la problématique

Objectif : Diffuser les résultats de travaux menés au CRDI Gabrielle-Major

Échéancier : juin 2011 – avril 2012

Étapes à venir

À la demande des membres de l'exécutif du CNRIS à qui a été présenté notre plan d'action 2010-2012, un plan de diffusion du *Cadre de référence pour améliorer l'offre de service en CRDITED à l'occasion des situations où une personne présentant une DI/un TED est en contact avec le système pénal ou à risque de l'être* sera élaboré à l'intention de l'ensemble des CRDITED et des autres instances concernées. Le plan de diffusion comprendra deux volets : 1) diffusion à l'interne, entre juin 2011 et décembre 2011¹ et 2) diffusion à l'externe, entre janvier et avril 2012. À la démarche de diffusion sera associée la complétion d'un questionnaire d'appréciation du transfert des connaissances administré au cours du mois suivant la présentation du cadre de référence.

¹ Cet échéancier pourrait être révisé suivant le plan de réorganisation des services à Montréal.

Les activités de diffusion prévues sont les suivantes :

Volet 1 :

- Présentations de type midi-conférence à l'ensemble des intervenants;
- Ateliers d'appropriation proposés à des publics ciblés, soient les spécialistes aux activités cliniques, les professionnels, les chefs de service et les coordonnateurs.

Volet 2 :

- Présentations au Congrès de l'AQIS et au Colloque Recherche-Défi 2012;
- Publication dans la Revue francophone de déficience intellectuelle;
- Présentation à une rencontre du conseil d'administration du CNRIS.

Autres stratégies de transfert des connaissances :

Nous entendons aussi faire connaître l'ensemble de nos travaux et favoriser le développement de projets à venir grâce aux activités suivantes :

- Tenue d'un séminaire avec le professeur Brendan O'Mahony (Royaume-Uni), le 17 mai prochain, à l'intention des membres de la Table de concertation DI-TED justice de Montréal. L'invitation sera également lancée aux autres tables régionales de concertation DI-TED justice et d'instances provinciales ciblées. Les travaux du professeur O'Mahony portent sur l'accompagnement des personnes vulnérables à travers le système judiciaire;
- Participation aux activités de suivi de la mise en œuvre des recommandations du *Rapport du Comité interministériel MPS MSSS sur les interventions policières en situation d'urgence auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle*;
- Participation à des séminaires et midis-conférences organisés par les partenaires de l'intervention (une invitation nous a déjà été lancée par des représentants de l'Hôpital Louis-Hippolyte Lafontaine et le Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales et les discriminations - CREMIS).

Retombées anticipées de nos travaux

Au cours de l'année 2010-2011, l'expertise, les projets et les productions scientifiques développés grâce à l'actualisation de la programmation de recherche ont permis de consolider les bases requises à la pérennisation de la recherche et du transfert des connaissances au CRDI Gabrielle-Major. Les objectifs que nous nous étions fixés ont été largement dépassés. L'année 2011-2012 sera marquée par le lancement du *Cadre de référence pour améliorer l'offre de service en CRDITED à l'occasion des situations où une personne présentant une DI/un TED est en contact avec le système pénal ou à risque de l'être* et d'un nouveau projet structurant (projet soumis au programme de subventions à l'expérimentation de l'OPHQ). L'établissement formalisera ses liens avec des chercheurs universitaires et des partenaires milieux engagés dans le développement de modalités de soutien et de services aux personnes en contact avec la justice pénale. Il sera également en bonne position pour participer à des demandes de financement auprès d'organismes subventionnaires reconnus.

Enfin, nous nous réjouissons que notre programmation de recherche rejoigne plusieurs recommandations du *Rapport du Comité interministériel MPS MSSS sur les interventions*

policières en situation d'urgence auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle. Une lettre a d'ailleurs été envoyée à madame Diane Bégin, directrice générale de la FQCRDITED, afin de souligner la pertinence de nos travaux en lien avec les recommandations du rapport (voir la lettre dans l'Annexe 1), soit:

- l'élaboration du cadre de référence qui est un moyen d'aider les intervenants et les gestionnaires à reconnaître des situations à risque et qui contribue, de ce fait, à répondre à la Recommandation à court terme #1 du rapport (p. 15);
- la revue de la littérature que nous complétons et qui rejoint la Recommandation à court terme #4 (p. 16) relativement à la conduite d'une revue de littérature sur l'intervention en situation de crise auprès des personnes présentant une DI/un TED;
- le projet d'expérimentation que nous sommes à concevoir, et qui sera mis en œuvre en 2011-2012, qui correspond à la Recommandation à court terme #3 (p. 15) concernant un dispositif de reconnaissance et d'intervention dans le cas des situations à risque.

Publications et communications à ce jour

Morin, D., en collaboration avec R. Proulx et F. Grand'Maison (2011-03-30). *Au-delà d'un idéal, quelle participation sociale pour les personnes ayant une déficience intellectuelle / un trouble envahissant du développement en contact avec la justice pénale ?* Présentation à la Table de concertation DITED de l'Est de Montréal, Montréal.

Morin, D., Proulx, R., Ouellet, G., Grand'Maison, F., & Corbin-Charland, O. (en cours d'élaboration). *Expérimenter en CRDI un dispositif transdisciplinaire dans la réponse aux situations-problèmes.* Projet proposé dans le cadre du Programme de subventions à l'expérimentation (PSE) de l'OPHQ, CRDI Gabrielle-Major, Montréal.

Morin, D., Grand'Maison, F., Proulx, R., & Corbin-Charland, O. (en cours d'élaboration). *Cadre de référence pour améliorer l'offre de service en CRDITED à l'occasion des situations où une personne présentant une DI/un TED est en contact avec le système pénal ou à risque de l'être.* Montréal : CRDI Gabrielle-Major.

Crocker, A., Ouellet, G., & Morin, D. (2011, octobre). *Déficience intellectuelle et justice pénale : à la jonction de deux univers de pratique qui cherchent à se décroiser.* Atelier présenté au Congrès pancanadien de l'Association canadienne de justice pénale et de la Société de criminologie du Québec, Québec.

Morin, D., & Ouellet, G., en collaboration avec R. Proulx et F. Grand'Maison (2010, novembre). *Démêlés avec la justice pénale : Développer une expertise en CRDITED.* Midis-conférences du Comité d'animation de la vie scientifique du CRDI Gabrielle-Major, Montréal.

Lecomte, J., Morin, D., & Proulx, R. (2010, avril). *Droits fondamentaux et judiciarisation : Pistes de réflexions en contexte québécois.* Congrès de l'Association internationale de recherche scientifique en faveur des personnes handicapées mentales (AIRHM), Mons, Belgique.

- Morin, D., Mercier C., & Ouellet, G. (soumis). La judiciarisation de personnes ayant une déficience intellectuelle : une face sombre de la participation sociale. Actes du colloque du XIe Congrès de l'Association internationale de recherche scientifique en faveur des personnes handicapées mentales (AIRHM), Mons, Belgique.
- Morin, D. (2010, avril). *Des personnes présentant une déficience intellectuelle en contact avec la justice pénale : une nouvelle réalité*. Communication présentée dans le cadre du symposium Droits fondamentaux et judiciarisation : Pistes de réflexion en contexte québécois s'étant tenu dans le cadre du XIe Congrès de l'Association internationale de recherche scientifique en faveur des personnes handicapées mentales (AIRHM), Mons, Belgique.
- Morin, D., & Mercier, C. (2010, avril). *De la participation sociale à la judiciarisation en DI: poser les enjeux pour mieux agir*. Atelier présenté au XIe Congrès de l'Association internationale de recherche scientifique en faveur des personnes handicapées mentales (AIRHM), Mons, Belgique.
- Morin, D., Ouellet, G., & Mercier, C. (2009). Les comportements susceptibles d'être judiciarisés chez les personnes avec une déficience intellectuelle. *Revue francophone de déficience intellectuelle*, 20(Numéro spécial). Disponible au www.rfdi.org.
- Morin, D., Ouellet, G., & Mercier, C. (2009, mai). *Les comportements susceptibles d'être judiciarisés chez les personnes avec une déficience intellectuelle*. Communication présentée dans le cadre du 16^e Colloque Recherche-Défi, IQDI, Saint-Georges.
- Morin, D., Ouellet, G., Mercier, C., & Lecomte, J. (2009). *Les circonstances de la judiciarisation au CRDI Gabrielle-Major : Rapport de recherche*. Montréal : CRDI Gabrielle-Major.
- Morin, D., Ouellet, G., & Mercier, C. (2010). *Les circonstances de la judiciarisation au CRDI Gabrielle-Major : les faits saillants*. Rapport de recherche. Montréal : CRDI Gabrielle-Major.
- Proulx, R. (2010, mai). *Des activités de transfert des connaissances pour contribuer à la création de passerelles entre les secteurs concernés par la problématique*. Communication présentée dans le cadre du symposium Droits fondamentaux et judiciarisation : Pistes de réflexion en contexte québécois s'étant tenu dans le cadre du XIe Congrès de l'Association internationale de recherche scientifique en faveur des personnes handicapées mentales (AIRHM), Mons, Belgique.
- Proulx, R. (2009, mai). Panel interactif animé dans le cadre de la formation croisée *Déficience intellectuelle et système pénal*, Montréal.

Annexe 1

Lettre envoyée à Diane Bégin, directrice générale de la FQCRDITED

En réaction au

Rapport du Comité interministériel MPS MSSS sur les interventions policières en situation d'urgence auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle



Centre de réadaptation
en déficience intellectuelle
GABRIELLE-MAJOR

Montréal, le 3 mars 2011

Madame Diane Bégin
Directrice générale
Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles
envahissants du développement
1001, rue Sherbrooke Est, Bureau 510
Montréal (Québec) H2L 1L3

**Objet : Travaux menés au CRDI Gabrielle-Major répondant aux recommandations du
Rapport du Comité interministériel MPS MSSS sur les interventions policières en
situation d'urgence**

Bonjour Diane,

Nous avons lu avec intérêt le Rapport du Comité interministériel MPS MSSS sur *les interventions policières en situation d'urgence auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle*. Nous souhaitons vous partager certaines questions et considérations qui peuvent contribuer à enrichir et à poursuivre la réflexion dans ce dossier. Nous souhaitons également porter à votre attention les travaux dans lesquels le CRDI Gabrielle-Major est actuellement engagé et qui offrent des pistes de solution à certaines recommandations du rapport.

D'abord, nous nous réjouissons que le comité offre une orientation stratégique claire quant à l'utilisation d'interventions policières en situation de crise. Dans un contexte de promotion de la participation sociale des personnes et de l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière, la gestion des risques en général et l'application du principe de dignité du risque en particulier, requièrent un jugement clinique solide, étayé par les meilleures connaissances disponibles sur la personne, son environnement et les pratiques jugées les plus efficaces dans le domaine.

Tout en reconnaissant la nécessité, pour le comité interministériel, de se centrer sur la situation spécifique qui était à l'origine de ses travaux, il importe de se rappeler que les situations qui amènent les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement à être en contact avec le système pénal ne sont pas strictement liées à des désorganisations comportementales ou à d'autres situations de crise. Les expériences

SIÈGE SOCIAL

6455, rue Jean-Talon Est, 6^e étage, Saint-Léonard (Québec) H1S 3E8
Téléphone : (514) 259-2245 – Télécopieur : (514) 259-2695

sur le terrain et la recherche indiquent, en effet, que plusieurs comportements peuvent être en cause suivant la fréquence, l'intensité, le contexte ou le lieu de leur manifestation. Le fait de réserver l'application du principe de « dernier recours » aux situations de crises contribue à maintenir un certain arbitraire dans les pratiques d'intervention auprès de ces personnes.

C'est dans une perspective inclusive des « situations-problèmes » que notre établissement développe les projets de son programme de recherche intitulé « *Élever nos standards de pratique et améliorer l'offre de service à l'occasion des interfaces avec le système pénal* ». Celui-ci est financé par le CNRS et comprend trois axes :

- Documenter l'ampleur et les caractéristiques de la judiciarisation de la clientèle recevant des services d'un CRDITED.
- Documenter les pratiques de renvoi des intervenants des CRDITED au système pénal.
- Soutenir l'exercice du rôle et des responsabilités des intervenants de CRDITED à l'occasion de contacts avec le système pénal.

Notre principal dossier de recherche concerne l'élaboration d'un cadre de référence en matière de justice. Le **cadre de référence** est un moyen d'informer les intervenants et les gestionnaires à propos de la problématique et de les aider à prendre position quant aux situations où un usager est soit justiciable, soit victime ou témoin. En facilitant ainsi la reconnaissance des situations à risque, le cadre de référence offre un moyen de répondre à la Recommandation à court terme #1 du rapport (p. 15). Enrichi par des entrevues avec des informateurs-clés, le cadre de référence est basé sur une **revue de la littérature** qui rejoint la Recommandation à court terme #4 (p. 16), à savoir la conduite d'une revue de littérature sur l'intervention en situation de crise auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement (TED). Notre revue de la littérature porte sur la prévalence des situations où les personnes DI-TED sont en contact avec la justice pénale, sur les déterminants et les impacts de ces situations ainsi que sur les leviers d'action et les outils d'intervention existants. Un **projet d'expérimentation** accompagne le cadre de référence. Rejoignant la Recommandation à court terme #3, (p. 15), il vise à mettre en œuvre un dispositif de reconnaissance et d'intervention dans le cas des situations à risque et ce, en conformité avec le *Guide de pratique en troubles graves du comportement*.

En tant que partenaire de l'équipe Déficience intellectuelle, troubles envahissants du développement et intersectorialité (Interteddi), nous tenons compte des résultats des études menées par les chercheurs associés à l'axe « Justice » de cette équipe, notamment ceux de mesdames Céline Mercier et Anne Crocker. Nos **collaborations de recherche** continuent d'ailleurs de s'élargir avec la professeure Crocker qui, au-delà de ses travaux sur l'échelle Hayes Ability Screening Index (HASI) (considération de la conclusion du rapport, p. 20), poursuit des recherches ciblées sur les interfaces existantes entre les CRDITED, les services spécialisés en santé mentale, les systèmes de justice civile et pénale ainsi que la sécurité publique (en lien avec plusieurs recommandations du rapport). Nous travaillons à organiser, le 17 mai prochain, un séminaire avec Monsieur Brendan O'Mahony (Royaume-Uni), Ph. D., qui est un spécialiste de l'accompagnement des personnes DI/TED à travers le système judiciaire, qu'elles soient victimes ou contrevenantes.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes déjà bien engagés dans le développement d'une expertise et de mécanismes de soutien à la pratique recherchés par le Comité interministériel.

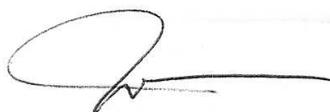
Madame Diane Bégin
Le 3 mars 2011

3 de 3

C'est pourquoi nous aimerions discuter avec vous de nos travaux et, en particulier, de notre revue de la littérature afin d'explorer les zones de complémentarité avec le mandat que le comité interministériel a recommandé de confier au CRDITED MCQ Institut universitaire.

Veillez agréer l'expression de nos salutations les plus cordiales et nous désirons vous réitérer notre intérêt à discuter avec vous de nos travaux.

Le directeur général



Normand Lauzon

c.c. : Madame Renée Proulx, Coordonnatrice des activités de recherche
et de transfert des connaissances

Annexe 2

La judiciarisation de personnes ayant une déficience intellectuelle : une face sombre de la participation sociale.

Article soumis pour publication

Dans le cadre des Actes du colloque du XIe Congrès de l'Association Internationale de Recherche Scientifique en faveur des personnes Handicapées Mentales (AIRHM)

La judiciarisation de personnes ayant une déficience intellectuelle : une face sombre de la participation sociale

Auteurs:

Daphné Morin¹

Céline Mercier²

Guillaume Ouellet³

Le contact de personnes présentant une déficience intellectuelle (DI) avec le système de justice pénale (SJP) frappe l'imaginaire tantôt comme aberration, tantôt comme face sombre de la participation sociale auquel ces populations sont aujourd'hui conviées. Dans un cas, la réponse pénale constitue une intervention inappropriée pour un individu fragile et vulnérable qui devrait susciter bienveillance, tolérance et protection. Dans l'autre cas, la voie pénale traduit la responsabilisation d'un individu qui doit faire face aux conséquences de ses gestes. Alors que l'entrée de la DI dans la communauté a pu générer des gains indéniables pour ces populations (exercer des rôles sociaux jusque-là inaccessibles), elle comporte des zones d'ombres que le phénomène de la judiciarisation contribue à mettre en lumière. Différentes facettes de cette double réalité - participation sociale et judiciarisation - sont de plus en plus documentées et posent des défis et des dilemmes considérables aux milieux de la pratique, tant du réseau de la santé et des services sociaux que de celui de la justice pénale. Comment le paradigme de la participation sociale redessine-t-il le rapport entre ces deux univers de pratique ? Quelles garanties, quels mécanismes sont mis en place pour éviter que ces populations, historiquement jugées vulnérables et en besoin de protection, ne soient davantage discriminées, victimisées à travers cette expérience de « participation sociale » ? Quel rôle doivent jouer les uns et les autres à l'occasion du recours au SJP concernant ces individus ? Quel(s) principe(s), quelles valeurs, quelles rationalités guident l'action dans de telles situations ? À partir de résultats de recherches menées à Montréal sur la judiciarisation et l'incarcération de personnes ayant une déficience intellectuelle, nous présenterons différentes logiques d'action qui traversent ces interventions en mettant en évidence les dilemmes qu'ils soulèvent pour les principaux acteurs de ces réseaux (pénal et services sociaux et de santé) et les visions qu'elles sous-tendent de la DI.